

Département de l'Yonne

Communauté de
Communes du
JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	21 septembre 2010	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage :	21 septembre 2010	En exercice: 26
		Présents : 25
		Votants : 26

Séance du 30 septembre 2010

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le trente septembre deux mille dix à dix neuf heures, à la salle des Fêtes de Béon, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Mohamed BELKAÏD (suppléant de Madame Frédérique COLAS), Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Mohamed EL HAÏBA (suppléant Monsieur Thierry LEAU), Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Yves GENTY (pouvoir à Monsieur Bernard MORAINÉ) Madame Frédérique COLAS (suppléée), Monsieur Ronan LAURENS (suppléé), Thierry LEAU (suppléé),

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-François RAVSELJ

OBJET : modification de l'état du personnel de la Communauté de Communes du Jovinien : chargé de mission déchets (CDD 2ans) mis à disposition du Syndicat Mixte d'Etudes pour le traitement des déchets ménagers du Centre Yonne (n° RH/2010/42)

OBJET : modification de l'état du personnel de la Communauté de Communes du Jovinien : chargé de Mission déchets (CDD 2ans) mis à disposition du Syndicat Mixte d'Etudes pour le traitement des déchets ménagers du Centre Yonne

Le Syndicat Mixte d'Etudes pour le Traitement des Déchets Ménagers du Centre Yonne, dont le siège social est à la Communauté de Communes du Jovinien, vient de recruter un chargé de mission.

Dans un souci de facilité de gestion, il est proposé de rémunérer l'agent, occupant le poste cité précédemment, par la Communauté de Communes du Jovinien qui sera mis à la disposition totale du Syndicat Mixte par convention contre remboursement de la totalité des dépenses.

Le poste a été créé à compter du 1^{er} octobre 2010, pour une durée de 2 ans.

Vu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
Par 25 voix pour et 1 abstention (M. EL HAIBA)

APPROUVE la rémunération de cet agent par la Communauté de Communes du Jovinien contre remboursement de la totalité des dépenses, par convention, par le Syndicat Mixte.

AUTORISE le Président ou son délégué à signer la convention.

AUTORISE le Président ou son délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



date de réception
par la Préfecture :
26.10.2010
date de publication :
26.10.2010

